

Livrable B : Etat des lieux du système national MRV

Livrable C : Dispositions institutionnelles globales et recommandations pour le système et la conception de rapports nationaux

Décembre 2025

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of HAITI. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of HAITI and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of HAITI.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Ireland, Italy, and the Children's Investment Fund Foundation.

Supported by:



Federal Ministry
for the Environment, Climate Action,
Nature Conservation and Nuclear Safety



INTERNATIONAL
CLIMATE
INITIATIVE



MINISTERO DELL'AMBIENTE
E DELLA SICUREZZA ENERGETICA

based on a decision of
the German Bundestag



Federal Ministry
Republic of Austria
Climate Action, Environment,
Energy, Mobility,
Innovation and Technology



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada



Rialtas na hÉireann
Government of Ireland



CHILDREN'S
INVESTMENT FUND
FOUNDATION

ICAT is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)



Etat des lieux du système national MRV ; dispositions institutionnelles globales et recommandations pour le système et la conception de rapports nationaux

Initiative for Climate Action Transparency – ICAT

Livrables B et C :

AUTEUR

Equiterre

Citepa

Consultants du projet ICAT

Décembre 2025

Sommaire

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	5
INTRODUCTION	6
Contexte	6
Résumé	7
RAPPEL DES OBLIGATIONS LIÉES À L'ARTICLE 13 DE L'ACCORD DE PARIS	9
Une approche universelle avec une flexibilité pour les pays en développement	9
Un système complet de suivi et de rapportage	9
La transparence du soutien	9
Un processus d'examen constructif	9
L'appui au renforcement des capacités	10
Les modalités, procédures et lignes directrices (MPGs)	10
Un système évolutif basé sur l'expérience	10
L'articulation avec le bilan mondial	10
Les capacités techniques existantes pour la mise en œuvre du cadre de transparence climatique en Haïti	12
Analyse des lacunes et défis du cadre de transparence climatique	13
Instabilité institutionnelle et politique	13
Capacités techniques et humaines limitées	13
Ressources financières insuffisantes	13
Coordination institutionnelle faible	13
MESURES TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELLES EN VUE DE COLLECTER, GÉRER ET COMMUNIQUER LES DONNÉES CLIMATIQUES	14
Gouvernance : montage institutionnel, répartition des rôles et responsabilités	14
Principes directeurs	14
Structure institutionnelle générale	15
Catégorisation du système MRV selon les sous-systèmes du CTR	15
Sous-système MRV – Inventaire national des Gaz à Effet de Serre	15
Sous-système MRV – Atténuation	16
Sous-système MRV – Adaptation (conformément au PNA d'Haïti)	16
Sous-système MRV – Soutien (Appui reçu et appui nécessaire)	17
Coordination intégrée	17
Plan d'amélioration du système MRV	19
EXPLICATION DE LA NOTATION UTILISÉE :	23
FEUILLE DE ROUTE	24
Méthodologie d'élaboration de la Feuille de route	24
Conception des scénarios de planification : Réaliste, Optimiste et Pessimiste	25
Échéancier	31
Suivi et évaluation de la feuille de route	34
CONCLUSION	35

Liste des sigles et acronymes

AFAT : Agriculture, Foresterie, et autres Affectations des Terres
BME : Bureau des Mines et de l'Énergie
CBIT: Capacity Building Initiative for Transparency
CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN : Contribution Déterminée au Niveau National
CIAT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
CNCC : Comité National des Changements Climatiques
CTR : Cadre de Transparence Renforcé
DCC : Direction des changements climatiques
FAMV : Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
GES : Gaz à Effet de Serre
GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
ICAT : Initiative for Climate Action Transparency (En français : Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique)
IRC : Indice mondial des risques climatiques (en anglais : Global Climate Risk Index)
MARNDR : Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural
MDE : Ministère de l'Environnement
MEF : Ministère de l'Économie et des Finances
MNV : Mesure, Notification et Vérification
MRV : Mesure, Rapportage et Vérification
MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MPGs : Modalities, Procedures and Guidelines for the transparency framework (en français: Modalités, Procédures et lignes Directrices pour le cadre de transparence)
MRV : Mesure, Rapportage et Vérification
MTPTC : Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
PAS : Protocoles d'Accord Spécifiques
PIED : Petits Etats insulaires en Développement
PMA : Pays les Moins Avancés
PNA : Plan National d'Adaptation
PNCC : Politique Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
POS : Procédures Opérationnelles Standard
PTF : Partenaires Techniques Financiers
RBT : Rapport Biennal de Transparence (En anglais : BTR, Biennial Transparency Report)
S&E : Suivi et Evaluation

Introduction

Contexte

Depuis plusieurs décennies, la planète terre est en proie aux impacts néfastes des changements climatiques. En effet, les scientifiques¹ s'accordent à reconnaître que les émissions anthropiques de Dioxyde de carbone (CO₂) constituent la principale cause de ce dérèglement. Dans son Sixième rapport d'évaluation AR6 : « Résumé à l'intention des décideurs² », le Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) souligne que les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, les vagues de chaleur, les feux de forêt et les tempêtes destructrices s'intensifient en fréquence et en gravité sous l'effet du réchauffement climatique. Ces perturbations ont de graves effets sur les écosystèmes, menacent la biodiversité et provoquent la disparition de certaines espèces. De plus, les populations deviennent plus vulnérables face aux changements climatiques qui aggravent l'insécurité alimentaire, favorisent la propagation des maladies, la migration et accentuent les inégalités sociales et économiques à l'échelle planétaire. Les aléas climatiques deviennent de plus en plus alarmants et le seront davantage selon les prévisions dudit rapport : « Le réchauffement climatique va s'aggraver, car nous continuons d'émettre des GES qui s'accumulent dans l'atmosphère³ »

Les Petits États Insulaires en Développement (PEID) sont les premières victimes des aléas climatiques quoi qu'elles aient une responsabilité quasiment nulle dans les émissions mondiales des Gaz à Effet de Serre (GES). Selon le 16^{ème} rapport de l'Indice mondial des risques climatiques (IRC) de Germanwatch⁴ 2021, entre 2000 et 2019, Haïti occupe la troisième place parmi les pays les plus exposés aux événements météorologiques extrêmes et figure de manière constante dans l'indice à long terme. Le rapport précise que : « Des pays comme Haïti, les Philippines et le Pakistan, qui sont régulièrement touchés par des catastrophes se classent régulièrement parmi les pays les plus touchés tant dans l'indice à long terme que dans l'indice de la période concernée⁵ ».

La condition de réussite de l'Accord de Paris repose sur la mise en place du Cadre de Transparence Renforcé (CTR), tel que recommandé par l'Article 13 de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Ce cadre permet un suivi transparent des mesures prises et des progrès réalisés, renforçant ainsi la confiance internationale. Le principal défi à relever par Haïti est de se doter de capacités nécessaires pour réaliser de façon précise et fiable la Mesure, le Rapportage et la Vérification (MRV) des actions de sa CDN.

¹ Synthèse du Sixième rapport du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), P.4, disponible sur le lien suivant : [Synthèse du sixième rapport de synthèse du GIEC](#), consulté le 14/09/2025.

² https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM_final.pdf, Consulté le 1^{er} octobre 2025.

³ Ibid, p.6

⁴ Global Climate Risk Index 2021, www.germanwatch.org/en/19777, consulté le 1^{er} octobre 2025.

⁵ Ibid

Résumé

Dans ce contexte, l'objectif concret de la feuille de route est de répondre aux exigences du CTR en définissant les conditions, le chronogramme et les moyens à mettre en œuvre pour disposer d'un système MRV opérationnel. Cela implique l'élaboration d'un plan de renforcement de capacités et la proposition d'un cadre institutionnel et opérationnel national pour assurer la durabilité du système de transparence. De manière pratique, il s'agit de définir les conditions de mise en œuvre des recommandations issues du diagnostic, notamment la mise en place et la coordination des comités sectoriels, la définition des moyens techniques et financiers à mobiliser, la poursuite du renforcement des capacités et l'établissement d'un plan d'exécution réaliste.

La méthodologie adoptée pour l'élaboration de la feuille de route s'est appuyée sur une approche progressive et participative. La première grande étape a été alimentée par le diagnostic institutionnel et une analyse documentaire (*livrable B*). La seconde étape a été la conception du cadre national de transparence, qui a privilégié une analyse structurée des données, la modélisation de scénarios de planification et une priorisation rigoureuse des actions. Compte tenu du contexte d'instabilité persistante, trois scénarios de planification ont été proposés : le scénario réaliste (instabilité intermittente nécessitant une approche modulaire), le scénario optimiste (stabilisation politique permettant un déploiement sur deux ans), et le scénario pessimiste (aggravation de l'instabilité entraînant des mesures de contingence et des délais étendus). Enfin, les actions sont priorisées en fonction de leur niveau de priorité (élevée, moyenne, faible) et selon l'état actuel du système (de 0=Non mis en place à 3=Pleinement mis en place).

L'architecture institutionnelle du système MRV repose sur quatre niveaux complémentaires pour la gouvernance. Le ministère de l'Environnement (MDE) agit au niveau stratégique en tant que Point focal CCNUCC et autorité de coordination du système, assurant le leadership et le rapportage. Le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) intervient au niveau consultatif pour l'orientation stratégique et la validation des méthodologies. Un Comité Technique MRV permanent, composé de cadres du MDE et de points focaux sectoriels est chargé du niveau opérationnel, gérant le système d'information et la mise en œuvre des protocoles QA/QC. Enfin, des cellules MRV sont prévues au niveau sectoriel au sein de chaque ministère pour la collecte et le traitement des données (Agriculture, Énergie, Déchets, etc.).

Les principales lacunes identifiées exigent des actions prioritaires, notamment l'adoption d'un cadre juridico-légal formalisant le MRV par un Décret présidentiel qui mandaterait le MDE. D'autres actions essentielles comprennent l'élaboration de Protocoles d'Accord Spécifiques (PAS) avec les ministères sectoriels pour clarifier les rôles, le développement de Procédures Opérationnelles Standard (POS) pour la collecte et le traitement des données et la normalisation des formats et lignes directrices de collecte des données pour l'inventaire GES.

La feuille de route est ensuite déclinée en quatre phases structurées (Établissement des fondations du MRV, Renforcement des capacités et développement des systèmes, Opérationnalisation et amélioration du système MRV, Consolidation et durabilité) au niveau national et pour chaque secteur clé (Énergie, Agriculture, AFAT, Déchets, Industrie, Aménagement du territoire, Eau). La mise en œuvre de cette feuille de route qui représente un investissement dans la capacité de gouvernance climatique d’Haïti permettra non seulement au pays de se conformer aux normes internationales, mais aussi de renforcer sa capacité à relever ses ambitions climatiques et à assurer une action climatique résiliente et transparente.

Rappel des obligations liées à l'article 13 de l'Accord de Paris

L'article 13 de l'Accord de Paris (AP) institue un cadre de transparence renforcé qui constitue le système nerveux de l'Accord, permettant de suivre, évaluer et comprendre les efforts collectifs de la communauté internationale dans la lutte contre les changements climatiques :

Une approche universelle avec une flexibilité pour les pays en développement

L'article 13 de l'AP concilie deux exigences apparemment contradictoires : l'universalité et la différenciation. Toutes les Parties - pays développés comme pays en développement - sont soumises à un cadre commun de transparence (Article 13, paragraphe 1). Cependant, selon l'article 13, paragraphe 2, « le cadre de transparence accorde aux pays en développement Parties qui en ont besoin, compte tenu de leurs capacités, une certaine flexibilité dans la mise en œuvre des dispositions du présent article » et peuvent soumettre leurs informations « à leur discrétion » selon la Décision 1/CP.21, paragraphe 90.

Un système complet de suivi et de rapportage

Selon l'article 13, paragraphe 7(a), chaque Partie doit régulièrement soumettre « un rapport national d'inventaire des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre, établi selon les méthodes constituant de bonnes pratiques adoptées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et convenues par la CMA ». Le paragraphe 7(b) exige que les Parties fournissent les informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de leur Contribution déterminée au niveau national (CDN).

La transparence du soutien

Le paragraphe 9 de l'article 13 établit que « les pays développés Parties doivent, et les autres Parties qui apportent un appui devraient, communiquer des informations sur l'appui fourni, sous la forme de ressources financières, d'un transfert de technologies et d'un renforcement des capacités, aux pays en développement Parties ». Parallèlement, « les pays en développement Parties devraient communiquer des informations sur l'appui dont ils ont besoin et qu'ils ont reçu ».

Un processus d'examen constructif

L'article 13, paragraphe 11 stipule que « les informations communiquées par chaque Partie au titre des

paragraphes 7 et 9 du présent article sont soumises à un examen technique par des experts ». Ce processus est complété par un examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis.

L'examen technique par des experts prévu au paragraphe 12 de l'article 13 porte sur l'appui fourni par la Partie concernée ainsi que sur la mise en œuvre et la réalisation de sa contribution déterminée au niveau national.

L'appui au renforcement des capacités

L'article 13, paragraphe 14 établit qu'« un appui est fourni aux pays en développement aux fins de la mise en œuvre du présent article », tandis que le paragraphe 15 ajoute qu'« un appui est également fourni pour renforcer en permanence les capacités des pays en développement Parties en matière de transparence ».

La Décision 1/CP.21⁶, paragraphes 84 et 85, a établi l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT) afin de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays en développement Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Les modalités, procédures et lignes directrices (MPGs)

L'article 13, paragraphe 13 prévoit que « la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Accord adopte des modalités, des procédures et des lignes directrices communes, selon qu'il convient, aux fins de la transparence des mesures et de l'appui ». Ces MPGs ont été adoptées lors de la COP24 à Katowice par la Décision 18/CMA.1, qui contient une annexe détaillée précisant les exigences spécifiques de la transparence renforcée. Cette Décision a été complétée par la Décision 5/CMA.3 qui définit notamment les formats des tableaux de rapportage (CRT et CTF) ainsi que les sommaires des différents rapports (RBT, DIN,

Un système évolutif basé sur l'expérience

L'article 13, paragraphe 4 précise que « les dispositifs relatifs à la transparence prévus en vertu de la Convention font partie de l'expérience mise à profit pour l'élaboration des modalités, procédures et lignes directrices ». Cette continuité avec les systèmes existants est renforcée par la Décision 1/CP.21, paragraphe 92(e), qui demande de « veiller à ce que les Parties maintiennent au moins la fréquence et la qualité de la communication de l'information conformément à leurs obligations respectives en vertu de la Convention ».

L'articulation avec le bilan mondial

L'article 13, paragraphes 5 et 6, établit le lien entre le cadre de transparence et le bilan mondial prévu à l'article 14. Le paragraphe 5 précise que le cadre vise à éclairer « le bilan mondial prévu à l'article 14 », tandis que le paragraphe 6 indique qu'il doit fournir « une vue d'ensemble de l'appui financier global fourni, pour éclairer le bilan

⁶ <https://unfccc.int/files/home/application/pdf/decision1cp21.pdf>

mondial ».

Tableau 1 Synthèse de l'article 13 de l'Accord de Paris

Élément clé du cadre de transparence	Contenu de l'article 13	Références / Décisions
Approche universelle avec flexibilités pour les pays en développement	Cadre commun de transparence pour toutes les Parties, avec flexibilité pour les pays en développement, PMA et PEID selon leurs capacités.	Article 13, para. 2, 3 Décision 1/CP.21 para. 90
Système de suivi et de rapportage	Rapports d'inventaire des GES et Rapports Biennaux de Transparence (RBT) soumis. Soumission des premiers RBT : 31 décembre 2024	Article 13, para. 7 – 8 Décision 18/CMA.1, para. 3 Décision 1/CP.21, para. 90
Transparence du soutien	Communication des appuis financiers, technologiques et de renforcement des capacités fournis et reçus.	Article 13, para. 6, 9, 10
Processus d'examen constructif	Examen technique par des experts et examen multilatéral facilitant les progrès, sans approche punitive.	Article 13, para. 3, 11 et 13 Décision 18/CMA.1, chap. 7 – 8 (annexe)
Appui au renforcement des capacités	Mise en place de programme pour renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays en développement.	Article 13, para. 14 – 15 Décision 1/CP.21, para. 84 – 86
Modalités, procédures et lignes directrices (MPGs)	MPGs tiennent compte de cette flexibilité. Ils prennent en compte les inventaires, suivi des CDN, adaptation, soutien, examen technique et multilatéral (Décision 18/CMA.1)	Article 13, para. 2 et 13
Système alimenté par l'expérience	Les dispositifs relatifs à la transparence prévus en vertu de la Convention ont alimenté la mise en place du CTR	Article 13, para. 4 Décision 1/CP.21, para. 92 (a–e); Décision 18/CMA.1, para. 6
Articulation avec le bilan mondial	Le cadre de transparence alimente le bilan mondial (article 14) sur les progrès et le soutien global.	Article 13, para. 14.2 Décision 19/CMA.1, para. 36

Etat des lieux du système MRV existant : analyse des capacités institutionnelles et techniques existantes

L'Accord de Paris établit un Cadre de Transparence Renforcé (CTR) pour l'action et le soutien, afin de renforcer la confiance mutuelle et de promouvoir une mise en œuvre efficace. Ce cadre de transparence exige que les pays rendent compte régulièrement de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN), de leurs progrès en matière d'atténuation et d'adaptation, ainsi que du soutien reçu ou fourni en termes de financement, transfert de technologie et renforcement des capacités. Le CTR tient compte des capacités différentes des Parties, offrant une flexibilité aux Pays les Moins Avancés (PMA) et aux Petits États Insulaires en Développement (PEID).

Les capacités techniques existantes pour la mise en œuvre du cadre de transparence climatique en Haïti

Historiquement, la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV) et le Bureau des Mines et de l'Énergie (BME) sont les principaux acteurs du système national d'inventaire des GES. Ces deux institutions étatiques disposent de capacités techniques adéquates pour collecter les données d'inventaire.

De plus, les projets CBIT-HAÏTI et ICAT constituent les principales initiatives pour le renforcement des capacités de transparence climatique. Ces projets visent, entre autres, à :

- Développer et établir un Système national de Mesure, de Rapportage et de Vérification (MRV) pour suivre les émissions de GES ;
- Renforcer les capacités techniques du personnel du MDE, de FAMV, de BME et des institutions sectorielles dans la méthodologie d'élaboration des inventaires, conformément aux lignes directrices du GIEC.

Sur la base des capacités techniques existantes, Haïti a démontré son engagement à se conformer aux obligations de transparence climatique, notamment par les actions suivantes :

- Révision de la CDN : Haïti a soumis une CDN révisée en 2022, réaffirmant ses engagements en matière d'atténuation et d'adaptation.
- Plan National d'Adaptation (PNA) : Haïti a élaboré son premier PNA (2022-2030) qui sert de cadre pour l'intégration des enjeux d'adaptation dans la planification nationale.
- Communication relative à l'Adaptation : Haïti a, en 2022, soumis sa Communication relative à l'adaptation.

- Inventaire de GES : Haïti a réalisé, en 2025, son deuxième inventaire national de Gaz à effet de serre, couvrant la période 2010 - 2023. Cet inventaire constitue une avancée importante pour combler les lacunes liées aux données climatiques de référence.

Analyse des lacunes et défis du cadre de transparence climatique

Malgré les efforts entrepris par Haïti, la mise en œuvre effective du CTR est confrontée à des défis majeurs inhérents au contexte socioéconomique du pays :

Instabilité institutionnelle et politique

L'instabilité politique et sécuritaire chronique et les crises socio-économiques entravent la planification à long terme de l'action climatique, la gestion efficace des ressources et la continuité des programmes, y compris le suivi et le rapportage climatique. En outre, le cadre juridico-légal sur les changements climatiques repose principalement sur les accords et traités internationaux, sans loi nationale spécifique sur la question.

Capacités techniques et humaines limitées

Il existe un manque de capacités techniques et de ressources humaines dotées de compétences avérées pour l'élaboration et la gestion d'un système MRV national robuste, en particulier pour la collecte et l'analyse de données climatiques de manière régulière. Le dernier inventaire de GES réalisé par Haïti remonte à l'année 2000. Ce sont les données de cet inventaire qui ont alimenté l'élaboration de la première CDN en 2015 ainsi que sa version révisée en 2022. Cette situation illustre le retard et la lacune majeure dans l'établissement d'une base des données climatique de référence.

Ressources financières insuffisantes

Les besoins financiers pour l'adaptation et l'atténuation sont estimés à plusieurs milliards de dollars dont la majeure partie est conditionnelle au soutien international. Le manque de financement interne et l'accès difficile aux mécanismes internationaux ralentissent la mise en œuvre des actions et, par conséquent, la possibilité de rendre compte des progrès.

Coordination institutionnelle faible

Le CNCC qui devrait jouer le rôle de coordination inter-institutionnelle est inopérant. Le fonctionnement régulier de cette structure pourrait faciliter la mise en place d'un système de suivi-évaluation et de rapportage cohérent, évitant la duplication et capitalisant sur les systèmes existants. L'absence de ces mécanismes opérationnels nuit à l'intégration transversale du changement climatique et à la transparence.

Mesures techniques et opérationnelles en vue de collecter, gérer et communiquer les données climatiques

La mise en œuvre effective du CTR de l'Accord de Paris en Haïti requiert un dispositif robuste de collecte, de traitement, de gestion et de diffusion des données climatiques et sectorielles liées aux GES, à l'adaptation et au soutien reçu. Dans un contexte de fortes vulnérabilités et de ressources limitées, il est indispensable d'adopter un système progressif, résilient, et aligné sur les besoins nationaux ainsi que les modalités, procédures et lignes directrices de la CMA.

Gouvernance : montage institutionnel, répartition des rôles et responsabilités

La gouvernance du système national MRV constitue le pilier central du CTR de l'Accord de Paris. Elle vise à assurer la cohérence institutionnelle, la fiabilité méthodologique et la durabilité opérationnelle du dispositif national de suivi climatique.

Le système est conçu pour être progressif, inclusif et résilient, en respectant les modalités, procédures et lignes directrices (MPG) de la CMA, tout en tenant compte des réalités et capacités institutionnelles d'Haïti.

Principes directeurs

Le système de gouvernance reposera sur les principes suivants :

Tableau 2 : Principes du système de gouvernance

Principe	Description
Responsabilité claire	Chaque institution détient un mandat défini par décret, arrêté ou protocole d'accord. Les responsabilités sont mesurables et vérifiables.
Coordination interministérielle	Des mécanismes formels d'échange de données et d'harmonisation méthodologique relient les ministères et organismes techniques.
Progressivité	Le système MRV est déployé par étapes, selon les capacités et les circonstances nationales.
Inclusivité	Les parties prenantes publiques, académiques, privées et communautaires sont associées à la collecte, l'analyse et la diffusion des données.
Transparence	Les informations climatiques sont considérées comme un bien public. Les données validées doivent être diffusées régulièrement.
Résilience institutionnelle	Le fonctionnement du système doit être garanti indépendamment des changements politiques ou administratifs.

Structure institutionnelle générale

Le dispositif repose sur quatre niveaux de gouvernance, interconnectés et complémentaires :

1. **Niveau consultatif** : Comité National sur les Changements Climatiques : Instance plurisectorielle de concertation et de validation.

Rôle : Orientation stratégique, validation méthodologique, approbation des rapports et intégration de la transparence dans la planification nationale.

2. **Niveau stratégique** : Ministère de l'Environnement : Autorité nationale de coordination MRV et Point Focal CCNUCC.

Rôle : Pilotage politique, représentation internationale, conformité méthodologique, mobilisation des ressources et supervision globale.

3. **Niveau opérationnel central** : Comité Technique MRV Permanent ou Cellule centrale de pilotage technique du système de transparence.

Rôle : Coordination des cellules sectorielles, gestion de la plateforme MRV, application des protocoles QA/QC, production des rapports techniques.

4. **Niveau opérationnel sectoriel** : Comité MRV dans les ministères et institutions spécialisées.

Rôle : Collecte, traitement, validation et transmission des données sectorielles selon les lignes directrices nationales.

Catégorisation du système MRV selon les sous-systèmes du CTR

Conformément à la Décision 18/CMA.1, la gouvernance du MRV s'articule autour de quatre sous-systèmes fonctionnels : (1) Inventaire GES, (2) Atténuation, (3) Adaptation, et (4) Soutien. Chaque sous-système sera coordonné par le MDE, appuyé par les institutions sectorielles concernées et le Comité Technique MRV.

Sous-système MRV – Inventaire national des Gaz à Effet de Serre

Le sous-système dédié à l'inventaire des GES constitue le cœur technique du système MRV. Il vise à mesurer, compiler et rapporter les émissions et absorptions anthropiques de GES dans tous les secteurs clés, conformément aux lignes directrices du GIEC (2006, mise à jour 2019).

La coordination nationale sera assurée par le MDE, appuyé par le Comité Technique MRV permanent, avec la participation active des ministères sectoriels tels que le MARNDR, le MTPTC, le BME, le MCI, et le MEF.

Les institutions collectent, vérifient et harmonisent les données sur l'énergie, l'agriculture, les forêts et l'utilisation des terres, les déchets et les procédés industriels.

Tableau 3 : Composition du Comité Technique pour l'Inventaire

Secteurs	Institutions clés
Énergie	MTPTC / BME
AFAT	MARNDR / UEH-FAMV/MDE
Déchets	MDE / MTPTC
Industrie	MCI / MEF
Transport	MTPTC

Sous-système MRV – Atténuation

Le sous-système MRV de l'atténuation vise à suivre et évaluer les progrès réalisés dans la réduction des émissions et la mise en œuvre des engagements de la CDN. Le MDE en assurera la coordination, avec le soutien du ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), et des ministères sectoriels concernés. La coordination technique sera assurée par le Comité Technique MRV, qui harmonisera les indicateurs de suivi et consolidera les données.

Les principales actions suivies concerneront l'énergie renouvelable, la gestion durable des terres et forêts, la valorisation des déchets, l'agriculture climato-intelligente et la mobilité propre.

Tableau 4 : Composition du Comité Technique MRV pour l'atténuation

Secteur	Institutions responsables
Énergie	MTPTC / BME
AFAT	MARNDR/ MDE/UEH-FAMV
Déchets	MDE / MTPTC
Industrie	MCI/MDE
Transport	MTPTC

Sous-système MRV – Adaptation (conformément au PNA d'Haïti)

Le sous-système MRV de l'adaptation assure le suivi et la communication des efforts visant à renforcer la résilience nationale face aux impacts climatiques, conformément aux priorités définies dans le Plan National d'Adaptation (PNA 2022–2030). Sous la direction du MDE (Direction Changement Climatique), il couvrira quatre secteurs prioritaires tels que définis dans le PNA : agriculture, infrastructures, santé et ressources en eau. La coordination technique sera assurée par le Comité Technique MRV, avec l'appui du MARNDR, du MTPTC, du MSPP et de la DINEPA.

Les données collectées et suivies porteront sur les rendements agricoles, la vulnérabilité des infrastructures, la morbidité liée au climat, et la sécurité hydrique.

Tableau 5 : Composition du Comité MRV pour l'adaptation

Secteur prioritaire	Institutions responsables
Agriculture	MARNDR / UEH-FAMV / CNSA
Infrastructures	MTPTC / CIAT / DPC
Santé	MSPP / MDE
Ressources en eau	DINEPA / MTPTC / MDE/MARNDR/UHM

Sous-système MRV – Soutien (Appui reçu et appui nécessaire)

Le sous-système MRV du soutien garantit la transparence sur les financements climatiques, les transferts technologiques et les actions de renforcement des capacités reçus ou requis pour la mise en œuvre de la CDN.

Il sera coordonné par le MDE, à travers la Direction changements climatiques, en collaboration avec le MEF, le MPCE, le CNCC et les partenaires techniques et financiers (PTF). Le Sous-groupe “Financement et Soutien” du Comité Technique MRV assurera la coordination technique, la consolidation des informations et la conformité aux directives de la CCNUCC.

Tableau 6 : Composition du Comité MRV pour le soutien

Type de soutien	Institutions responsables
Financement	MDE / MEF / MPCE
Technologie	MDE / MCI / MARNDR/MTPTC
Renforcement de capacités	MDE / Universités / PTF

Coordination intégrée

L'interopérabilité entre les quatre sous-systèmes sera assurée par le Comité Technique MRV, sous la supervision du MDE et du CNCC.

Tous les flux de données convergent vers la Plateforme nationale MRV, qui centralise les inventaires, indicateurs et rapports sectoriels. Cette plateforme constitue la source unique de données validées pour la production des RBT et des communications nationales futures. Cette plateforme est en cours de développement dans le cadre du projet CBIT-Haïti.

Tableau 7 : Architecture institutionnelle du système MRV national

Sous-système	Institution chef de file	Coordination technique	Outils / produits clés
Inventaire GES	MDE/BME/UEH-FAM V	Comité Technique MRV	Inventaire national, base GES, QA/QC
Atténuation	MDE / MARNDR	Comité Technique MRV	Base d'actions, indicateurs CDN
Adaptation	MDE/MARNDR	Cellule Adaptation (CT MRV)	Indicateurs PNA, rapport sectoriel, tableau de bord
Soutien	MDE / MEF / MPCE	Sous-groupe Financement (CT MRV)	Tableaux de suivi du soutien, chapitre RBT

Le diagramme ci-après résume l'architecture institutionnelle proposée :

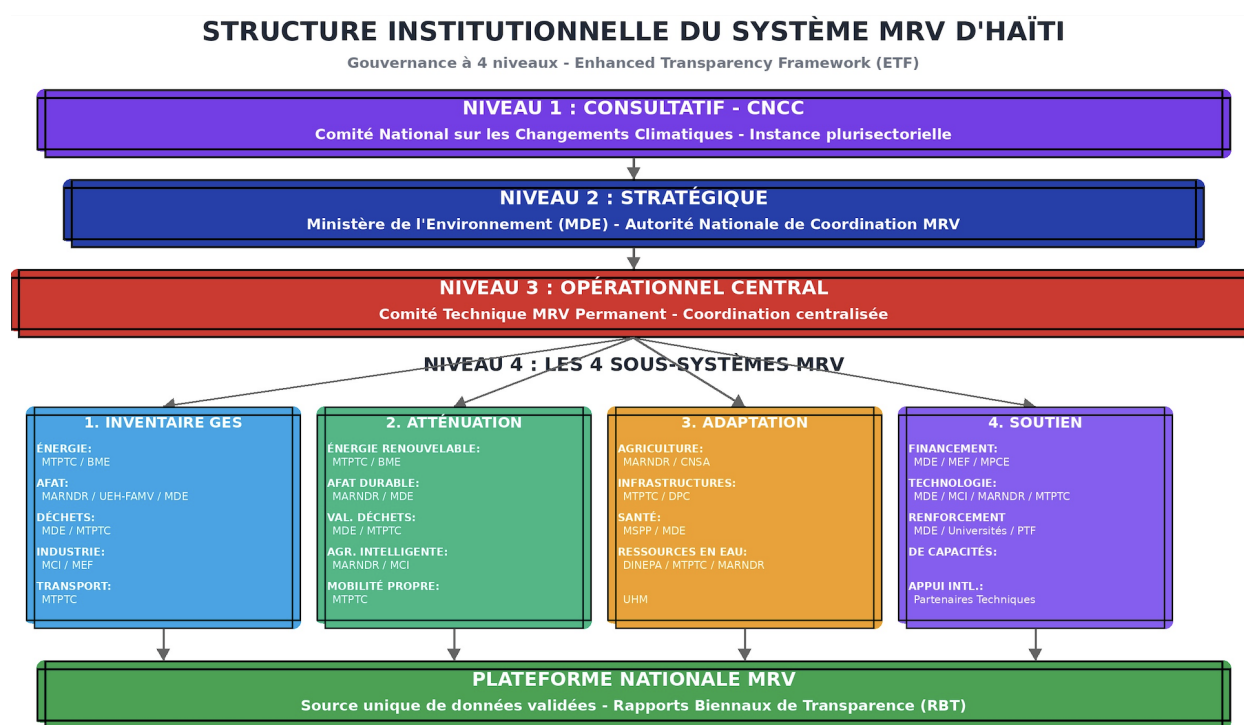


Figure 1 : Architecture institutionnelle proposé pour le système MRV Haïtien

Plan d'amélioration du système MRV

Le Plan d'amélioration du système MRV constitue un pilier fondamental dans la structuration et la gestion du dispositif national de MRV. Ce plan sert de référentiel pour l'évaluation des activités existantes et la définition des axes prioritaires d'évolution du système. Son objectif est de garantir que le système MRV dispose des capacités adéquates et actualisées nécessaires pour servir efficacement les parties prenantes et éclairer la prise de décision au niveau national. Le champ d'application du Plan d'amélioration couvre l'intégralité des composantes du système MRV, englobant notamment l'acquisition et le traitement des données, les processus d'analyse, l'élaboration des rapports et les stratégies de mobilisation des acteurs.

Le tableau ci-après présente les actions d'amélioration spécifiques formulées en réponse aux lacunes identifiées lors du diagnostic institutionnel du système MRV. Ces recommandations sont structurées selon les composantes clés du MRV (Gouvernance, expertise, flux de données, systèmes et outils et participation des parties prenantes) et précisent leur pertinence par domaine d'application : Inventaire des GES, mesures d'Atténuation, mesures d'Adaptation et suivi global de la CDN.

Tableau 8 : Plan de renforcement du système MRV d'Haïti

Composante	Sous-composante	État actuel (0-3)	Lacunes à combler	Domaine thématique	Recommandation	Description	Priorité
GOUVERNANCE & BASE JURIDIQUE	Arrangement institutionnel	0	Absence d'arrangements formels pour des activités de transparence telles que la collecte/fourniture de données, le suivi des progrès, le rapportage l'AQ/CQ et la vérification.	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation	Adopter un cadre juridico-légal pour le MRV.	Établir un Décret présidentiel mandant le ministère de l'Environnement (MDE) comme point focal pour le MRV et la production du RBT.	Élevée
	Rôles et responsabilités formalisés	1	Ambiguïtés et chevauchements de rôles entraînant des inefficiences.	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation	Clarifier les rôles interministériels.	Rédiger et valider des Protocoles d'Accord Spécifiques (PAS) avec les ministères sectoriels clés pour la fourniture des données. Créer des Comités sectoriels MRV (Énergie, AFAT, Déchets)	Élevée
	Mécanismes de collaboration	2	Rôles et procédures opérationnelles insuffisamment définis (dont la gestion des données).	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation	Élaborer des POS.	Développer des Procédures Opérationnelles Standard (POS) pour la collecte, le traitement, l'AQ/CQ et l'archivage des données.	Élevée
	Mécanismes de collaboration	0	Absence d'accords de coopération/partage de données	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation	Activer le CNCC.	Rendre opérationnel le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) pour la validation et la coordination stratégique.	Moyenne
	Fréquence de rapportage	2	Difficultés à respecter les délais de rapportage	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation	Établir un calendrier réaliste.	Définir une feuille de route détaillée (incluant des marges de sécurité liées au Scénario Réaliste) pour la soumission du RBT.	Élevée
FLUX DE DONNÉES D'ACTIVITÉS	Disponibilité	1	Disponibilité limitée et fragmentation	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation/a daptation	Prioriser les séries temporelles.	Concentrer les efforts de collecte sur les données Tiers 1 des secteurs prioritaires (Énergie, Déchets) pour le premier RBT.	Élevée

SYSTÈMES/ OUTILS POUR COLLECTER, GÉRER, SUIVRE ET RAPPORTER	Complétude et régularité des séries temporelles	1	Séries temporelles sectorielles incomplètes	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation/a daptation	Comblir les lacunes.	Utiliser des méthodes simplifiées (interpolation, extrapolation) pour les années manquantes	Moyenne
	Qualité des données	1	Faible spécificité nationale : Dépendance excessive aux sources internationales (ex. : FAOSTAT, OLADE) pour combler les lacunes locales.	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation/a daptation	Développer des facteurs nationaux.	Lancer des études ciblées pour développer des Facteurs d'Émission (FE) et des paramètres spécifiques à Haïti (Tiers 2).	Moyenne
	Inventaire Agriculture – Élevage	2	Données incomplètes sur l'élevage et les cultures : Séries temporelles limitées, lacunes sur des paramètres détaillés (ex.: cycles de production, gestion du fumier).	Inventaire GES	Soutenir les enquêtes sectorielles.	Mettre à jour l'inventaire de l'élevage et de l'agriculture, en se concentrant sur les sources majeures d'émissions (Fermentation entérique).	Moyenne
	Inventaire Agriculture -Statistiques nationales	0	Enquêtes obsolètes : Dernier recensement agricole en 2008/2009, enquêtes arrêtées après 2016.	Inventaire GES	Relancer les enquêtes agricoles.	Plaider pour la relance des enquêtes agricoles en collaboration avec le MARNDR et l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI).	Faible
	Inventaire Agriculture -Statistiques nationales	1	Variabilité de la qualité et de la disponibilité des données selon les secteurs.	Inventaire GES	Standardiser les sources des données.	Définir un ensemble minimal de données et de sources privilegiées pour l'inventaire GES.	Élevée
	Stratégie de collecte des données inventaire	1	Variabilité des méthodes de collecte.	Inventaire GES	Normaliser les formats et lignes directrices de collecte pour les fournisseurs et groupes de travail sectoriels.	Développer un outil logiciel ou une feuille de calcul unifiée pour le calcul de l'inventaire GES.	Élevée
	Stratégie de collecte des données atténuation	0	Absence de collecte de données d'atténuation	Suivi CDN et actions d'atténuation	Constituer un registre complet pour soutenir l'analyse et la décision.	Définir les indicateurs de performance des actions d'atténuation de la CDN et les circuits de collecte.	Moyenne

	Stratégie de collecte des données adaptation	0	Absence de collecte de données d'atténuation	Suivi CDN et actions d'adaptation	Constituer un registre complet pour soutenir l'analyse et la décision.	Élaborer un cadre de suivi pour les efforts d'adaptation (besoins, progrès) en lien avec le Plan National d'Adaptation (PNA).	Moyenne
	Plan AQ/CQ et analyse d'incertitude	0	Absence de Plan QA/QC sectoriel et national et rapports de contrôle	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation/a daptation	Développer et appliquer les procédures.	Intégrer les procédures d'Assurance Qualité (AQ) et de Contrôle Qualité (CQ) dans les POS.	Élevée
	Archivage	0	Absence d'archivage systématique	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation/a daptation	Créer un système d'archivage de données.	Mettre en place des protocoles d'archivage systématique et un système de backup décentralisé.	Élevée
	Plateforme	0	Absence d'une plateforme centralisée et interopérable pour les données MRV	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation/a daptation	Développer une plateforme hybride.	Lancer le développement d'une plateforme centralisée et d'une interface simplifiée pour la diffusion des données clés.	Moyenne
RESSOURCES	Ressources humaines	1	Insuffisance de personnel dédié à la gestion du système	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation/a daptation	Dédier et former le personnel technique.	Identifier et affecter des « champions » nationaux (points focaux MRV) dans les institutions clés.	Élevée
	Expertise et compétence	1	Qualification insuffisante du personnel et rotation /déperdition rapide du personnel formé	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation/a daptation	Former et retenir l'expertise technique nécessaire.	Développer des formations modulaires et intégrer des mécanismes incitatifs pour la rétention du personnel formé.	Élevée
	Ressources financières	1	Forte dépendance aux ressources externes	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation/a daptation	Diversifier les sources de financement.	Travailler à l'intégration progressive d'une ligne budgétaire nationale dédiée au fonctionnement du MRV.	Moyenne
ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Implication	1	Manque d'un plan clair d'engagement sur la transparence climatique.	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation	Élaborer un plan d'engagement des parties prenantes.	Développer une stratégie de communication et d'engagement pour assurer l'adhésion et la fourniture de données par les parties prenantes.	Moyenne

Connaissance	1	Connaissances détaillées limitées des décideurs sur les enjeux/impacts et l'intégration des preuves climatiques dans les politiques.	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation	Sensibiliser les décideurs.	Organiser des briefings de haut niveau pour les instances de planification et de décision.	Moyenne
Sensibilisation	1	Faible sensibilisation des parties prenantes aux objectifs et données clés.	Inventaire GES ; Suivi CDN et actions d'atténuation	Diffuser l'information.	Produire des synthèses accessibles et organiser des ateliers de consultation ciblés pour la société civile et le secteur privé.	Moyenne

Explication de la notation utilisée :

État actuel	Description
0 = non mis en place	Nécessite une création complète à partir de zéro
1 = mis en place partiellement	Les bases existent mais une consolidation est nécessaire pour satisfaire aux exigences du CTR
2 = mis en place, mais lacunes à combler	Le système est opérationnel, mais présente des déficiences claires
3 = pleinement mis en place	Le système répond aux exigences minimales du CTR

Feuille de route

Concrètement, il est proposé d'élaborer une feuille de route pour répondre aux exigences du CTR en Haïti, englobant :

- Un plan de renforcement de capacités ;
- Une proposition de cadre institutionnel et opérationnel national afin d'assurer la durabilité du système de transparence.

Cette feuille de route a été préparée pour définir les conditions, le chronogramme et les moyens à mettre œuvre pour disposer d'un système de MRV opérationnel devant permettre de suivre les engagements pris dans la CDN, le PNA, dans le cadre de l'accord de Paris en référence aux exigences de transparence déclinées dans les RBT et les Communications Nationales (CN).

De manière pratique il s'agit de définir les conditions de mise en œuvre des recommandations présentées précédemment et notamment :

- La mise en place et la coordination des comités sectoriels ;
- La définition des moyens techniques et financiers à mobiliser pour atteindre les objectifs ;
- Le renforcement des capacités ;
- Un planning d'exécution réaliste.

Cette feuille de route précise également le mode d'implication des parties prenantes au sein du CNCC, de l'AND, des ministères sectoriels, du CIAT et plus globalement de la mise en place de la communauté des praticiens du système MRV.

Méthodologie d'élaboration de la Feuille de route

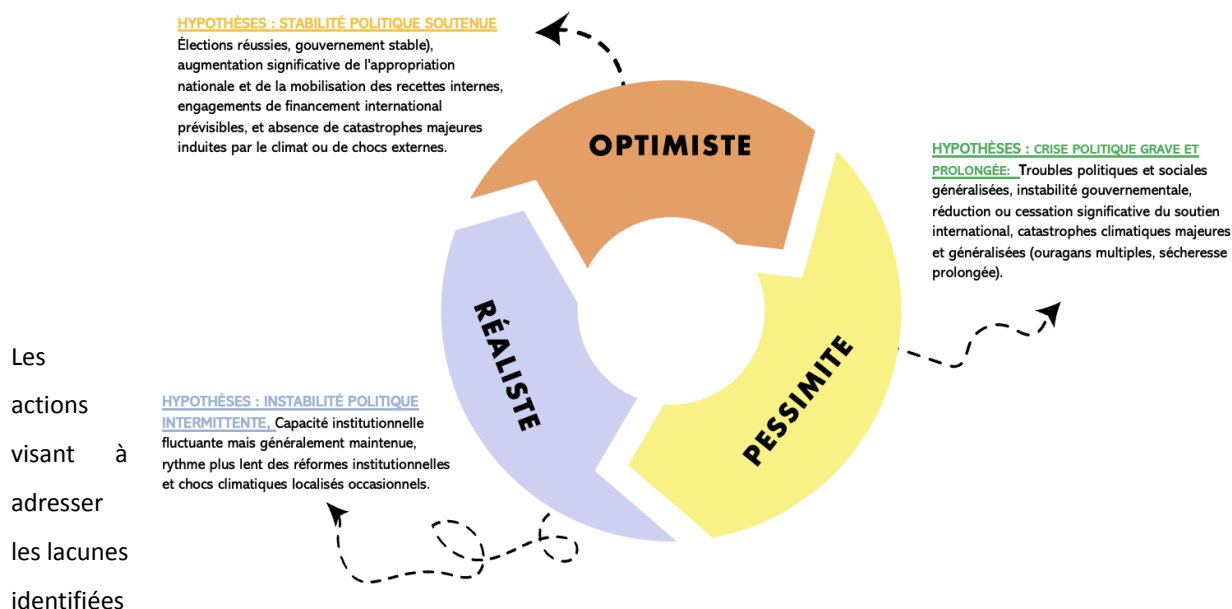
La méthodologie adoptée pour l'élaboration de la feuille de route s'est appuyée sur une approche progressive et participative, articulée en deux grandes étapes complémentaires : l'évaluation de l'existant et la conception du cadre national de transparence. Elle vise à établir un système MRV robuste, adapté aux exigences de l'Accord de Paris, tout en tenant compte des contraintes spécifiques au contexte haïtien, notamment l'instabilité politique et les défis sécuritaires. Elle privilégie une analyse structurée des données, la modélisation de scénarios de planification et une priorisation rigoureuse des actions. Les étapes sont organisées de manière séquentielle pour assurer une progression logique, avec une emphase sur la flexibilité et la résilience face aux incertitudes nationales.

Conception des scénarios de planification : Réaliste, Optimiste et Pessimiste

Compte tenu du contexte haïtien marqué par une instabilité politique persistante et des défis sécuritaires, la planification a été modélisée selon trois scénarios contrastés pour anticiper les risques et optimiser la résilience. Cette approche intègre une dimension prospective adaptée aux vulnérabilités locales.

- **Scénario Réaliste** : Postule une dynamique d'instabilité intermittente. L'hypothèse centrale est celle d'une stabilité sécuritaire et politique fluctuante qui se manifeste par une alternance imprévisible de période d'accalmie, durant lesquelles le travail de terrain et les réunions en présentiel peuvent avoir lieu et de pics d'insécurité et de crises politiques aigües qui influencent négativement la mise en œuvre de la feuille de route du CTR. L'impact le plus immédiat de ce scénario se manifeste par un décalage dans le respect des délais. Avec des périodes de paralysie s'étendant sur plusieurs mois, le gouvernement haïtien pourrait rater l'échéance idéale pour la soumission du premier RBT. Dans ce scénario, il serait nécessaire d'adopter une approche modulaire pour la mise en place du système MRV, c'est-à-dire concevoir le système comme un ensemble de modules indépendants qui peuvent être développés et validés séparément, permettant ainsi de poursuivre le travail sur un secteur même si un autre est bloqué.
- **Scénario optimiste** : Assume une stabilisation politique relative et un environnement sécuritaire amélioré dans les 12 à 24 mois suivants, permettant une mise en œuvre fluide. Dans ce cadre, la feuille de route CTR serait déployée sur un cycle de 2 ans pour le premier RBT, avec des phases alignées sur le cycle de planification national de 5 ans. Les actions incluraient l'établissement rapide d'un cadre légal (par exemple, via un décret présidentiel mandant le ministère de l'Environnement comme coordinateur MRV), le développement de systèmes numériques pour les inventaires GES, et des formations intensives pour 50 experts nationaux. Les ressources seraient allouées pour une intégration complète des données sectorielles, visant une réduction de 50 % de la dépendance aux consultants externes d'ici 2028.
- **Scénario pessimiste** : Envisage une aggravation de l'instabilité politique et sécuritaire, avec des interruptions potentielles (par exemple, changements de gouvernement ou restrictions de mobilité). Ici, la feuille de route serait adaptée avec des mesures de contingence, telles que des ateliers virtuels, des partenariats avec des organisations internationales pour la collecte de données à distance, et une priorisation sur des actions minimales viables (par exemple, focus initial sur l'inventaire GES des secteurs prioritaires comme l'énergie et les déchets, reportant les aspects d'adaptation). Des mécanismes de backup, comme des bases de données décentralisées et des formations en ligne, seraient intégrés pour maintenir la continuité, avec une extension possible du délai pour le premier RBT à 3 ans.

Figure 2 : Les hypothèses de planification considérées



dans le diagnostic institutionnel du système MRV actuel et des scénarios seront priorisées en fonction de deux critères principaux : le niveau de priorité (élevée, moyenne, faible) et l'état actuel du système (non mis en place, partiellement mis en place, mise en place mais lacunes à combler, pleinement mis en place), pour aligner la feuille de route sur les étapes clés du CTR, tels que la soumission du premier RBT d'ici 2026-2027.

Le niveau de priorité évalue l'importance stratégique de l'action par rapport aux objectifs du Cadre de Transparence Renforcé (CTR) et de la planification nationale.

Tableau 9 : Niveau de priorité considérée

Critère d'évaluation	Description
Priorité élevée	L'action est indispensable à la soumission du premier RBT ou est une condition sine qua non pour garantir la crédibilité et la continuité du système MRV.
Priorité moyenne	L'action est importante pour améliorer le fonctionnement du système MRV, mais son absence ne compromet pas directement sa capacité à respecter les délais de soumission des RBT.
Priorité faible	L'action est souhaitable pour la pérennité à long terme, l'optimisation du système MRV, mais peut être reportée après la soumission du premier RBT.

Le critère « statut actuel du système » permet de quantifier l'effort requis pour la mise en œuvre l'action.

Tableau 10 : Critère d'évaluation de l'État actuel du système

Critère d'évaluation	Description
0 = Non mis en place	Nécessite une création complète à partir de zéro.
1 = Mis en place partiellement	Les bases existent mais une consolidation est nécessaire pour satisfaire aux exigences du CTR.
2 = Mis en place, mais lacunes à combler	Le système est opérationnel, mais présente des déficiences claires.
3 = Pleinement mis en place	Le système répond aux exigences minimales du CTR.

Sur la base cette priorisation, les phases de la feuille de route ont été structurées en quatre étapes, comme suit :

- **Phase 1 : Établissement des fondations du système** : Mettre en place la base légale et institutionnelle et sécuriser les données d'inventaire GES pour les secteurs prioritaires.
- **Phase 2 : Renforcement des capacités et développement des systèmes** : Former les ressources humaines nécessaires pour assurer le fonctionnement du système MRV et mettre en place des outils de collecte et de traitement de données.
- **Phase 3 : Opérationnalisation et amélioration du système MRV** : Rendre le système MRV opérationnel pour le suivi des CDN et améliorer la qualité de l'inventaire GES.
- **Phase 4 : Consolidation et durabilité** : Assurer la pérennité du système MRV et l'intégration des preuves climatiques dans les politiques publiques.

Le tableau ci-après présente la feuille de route renfermant les priorités et les recommandations clés en fonction des principaux objectifs poursuivis échelonnés dans le temps. Les actions proposées sont réparties en 4 phases subséquentes ainsi stipulées : i) Établissement des fondations du système MRV, ii) Renforcement des capacités et développement des systèmes, iii) Opérationnalisation et amélioration du système MRV, et iv) Consolidation et durabilité.

La structuration dispose d'un socle à quatre niveaux de gouvernance, interconnectés et complémentaires : allant des niveaux stratégique (MDE) et consultatif (CNCC), aux niveaux opérationnel central (comité Technique MRV Permanent) et sectoriel (comité MRV dans les ministères et institutions spécialisées). Cette architecture englobe les quatre sous-systèmes du MRV : inventaire des GES, atténuation, adaptation et soutien au niveau central et sectoriel (énergie, AFAT, déchets, industrie, transport, infrastructure, santé et ressources en eau)

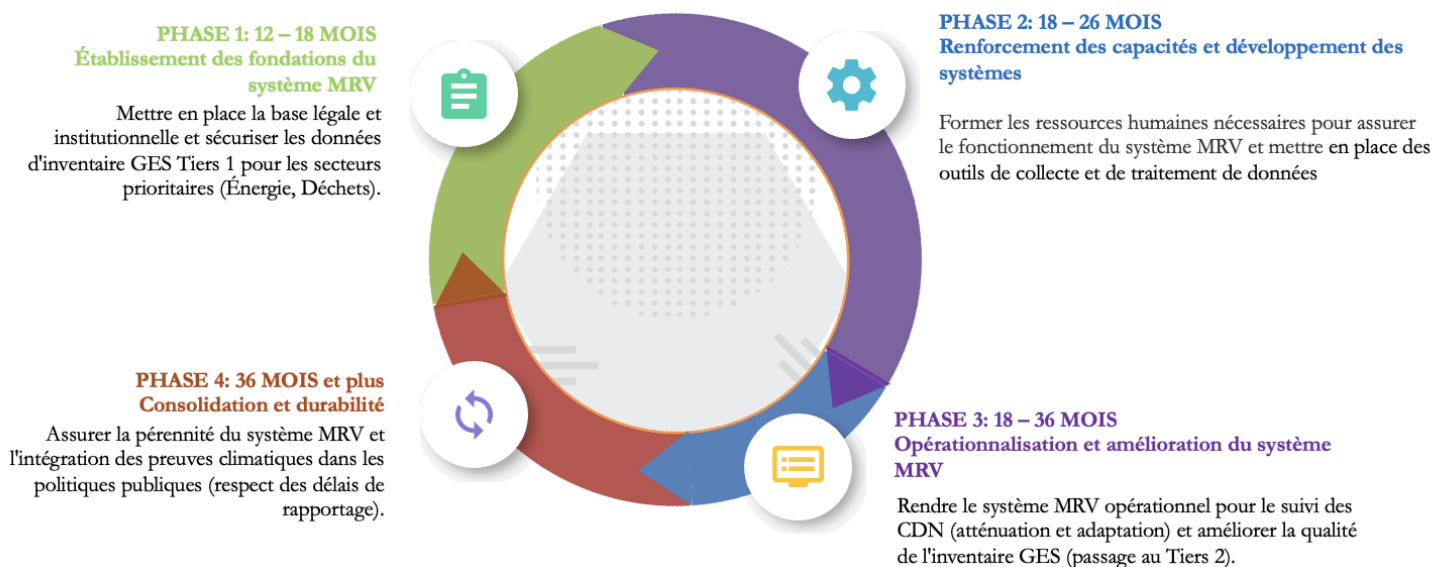
Tableau 11 : Feuille de route de mise en œuvre du système MRV

Phase	Durée estimée	Objectif principal	Priorités et recommandations clés	Ressources/Parties prenantes :
Phase 1 : Établissement des fondations du système MRV	12 - 18 mois	Mettre en place la base légale et institutionnelle et sécuriser les données d'inventaire GES Tiers 1 pour les secteurs prioritaires (Énergie, agriculture, déchets).	Gouvernance : Adoption du cadre juridico-légal (Décret présidentiel), Clarification des rôles dans des Protocoles d'Accord Spécifiques (PAS), Élaboration des Procédures Opérationnelles Standard (POS). Données : Collecte prioritaire de séries temporelles Tiers 1, Standardisation des sources. Systèmes/Outils : Normalisation des formats et lignes directrices de collecte, Intégration des procédures AQ/CQ dans les POS, Création d'un système d'archivage systématique.	Identification/Affectation des « champions » nationaux, Développement de formations modulaires.
Phase 2 : Renforcement des capacités et développement des systèmes	18-26 mois	Renforcer les comités au niveau opérationnel (central et sectoriel) pour assurer le fonctionnement du système MRV.	Gouvernance : Réalisation de séances de formation modulaires du cadre de transparence renforcé. Données : Réalisation de formation spécifiques sur la collecte et le traitement de données d'inventaire, d'atténuation et d'adaptation. Systèmes/Outils : Familiarisation aux outils(canevas) de collecte des données nationales et sectorielles y compris les projets mis en œuvre, les soutiens mobilisés et les retours d'expérience. Compréhension du fonctionnement d'une plateforme web d'un système MRV.	Développement informatique Assistance technique CC Budget Formation

Phase 3 : Opérationnalisation et amélioration du système MRV	18 - 36 mois	Rendre le système MRV opérationnel pour le suivi des CDN (atténuation et adaptation) et améliorer la qualité de l'inventaire GES (passage au Tiers 2).	Gouvernance : Rendre opérationnel le CNCC, Établir un calendrier réaliste (Feuille de route RBT). Données : Lancement d'études pour développer des Facteurs d'Émission nationaux (Tiers 2), Combler les lacunes par méthodes simplifiées (imputation), Mettre à jour l'inventaire Agriculture/Élevage (Fermentation entérique). Systèmes/Outils : Définir les indicateurs et circuits de collecte pour l'atténuation, élaborer un cadre de suivi pour l'adaptation, développement d'une plateforme centralisée (hybride).	Sensibilisation des décideurs, élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes, diversification des sources de financement.
Phase 4 : Consolidation et durabilité	36 mois et plus	Assurer la pérennité du système MRV et l'intégration des preuves climatiques dans les politiques publiques (respect des délais de rapportage).	Gouvernance : Application et révision des POS et PAS. Données : Poursuite des études Tiers 2, Plaidoyer pour la relance des enquêtes agricoles (MARNDR/IHSI). Systèmes/Outils : Maintenance et mise à niveau de la plateforme.	Intégration progressive d'une ligne budgétaire nationale, Mécanismes incitatifs pour la rétention du personnel formé, Diffusion d'information (synthèses accessibles).

Le schéma ci-après résume les quatre phases complémentaires de la feuille de route visant la mise en place et le fonctionnement durable du système MRV.

Figure 3 : Les étapes de mise en œuvre de la feuille de route.



Échéancier

Pour établir l'échéancier de la feuille de route, les priorités et recommandations clés ont été transmises en activités suivant les 4 phases successives proposées de l'implémentation à la consolidation. Au regard de la situation socio-politique du pays, la période de mise en œuvre tient compte de 3 scénarii possibles : optimiste, réaliste et pessimiste. Cependant, si la situation l'oblige, il est possible d'avoir un enchevêtrement des scénarii d'une phase à une autre, c'est-à-dire, on peut commencer par le scénario optimiste à la phase 1, par exemple, puis passer au scénario réaliste à la phase 2 et ainsi de suite. Toutefois, il est nécessaire de respecter les délais de soumission des rapports ou d'activer les possibles leviers de flexibilité au cas échéant.

Tableau 12 : Échéancier pour la mise en œuvre de la feuille de route

Phase	Activités	Durée (mois)	Scénario optimiste	Scénario réaliste	Scénario pessimiste
Phase 1 : Établissement des fondations du système MRV	Décret adopté et promulgué Mise en place du Bureau de Coordination MRV Mise en place des comités sectoriels de suivi Adoption des protocoles et procédures	12 - 18	Établissement rapide d'un cadre légal et mise en œuvre fluide en cas d'une stabilisation politique relative et un environnement sécuritaire amélioré dans les 12 mois qui suivent.	Lenteur dans l'établissement du cadre légal. Dynamique d'instabilité intermittente (stabilité sécuritaire et politique fluctuante) dans les 12 à 18 mois suivants.	Aggravation de l'instabilité politique et sécuritaire, avec des interruptions potentielles dans les 18 mois et plus qui suivent.
Phase 2 : Renforcement des capacités et développement des systèmes	Programme de renforcement des capacités - CDN - Exigences du CTR - Finance climatique - Rapportage - Système/outils Mise en place des outils de collecte et de traitement de données - Sectorielles liées aux sous-systèmes : inventaire, atténuation, adaptation et soutien	18-26	Développement de systèmes numériques pour les inventaires GES, formations de 50 experts nationaux. Ressources allouées pour une intégration complète des données sectorielles, visant une réduction de 50 % de la dépendance aux consultants externes d'ici 2028.	Formation hybride pour les experts nationaux.	Formations en ligne uniquement à l'endroit des experts nationaux. Ressources insuffisantes.
Phase 3 : Opérationnalisation et amélioration du système MRV	CNCC opérationnalisé Facteurs d'Émission nationaux (Tiers 2) développés Inventaire mise à jour Collecte et compilation des données Revue des données sectorielles Indicateurs et circuits de collecte pour l'atténuation définis Cadre de suivi pour l'adaptation élaboré Plateforme web opérationnalisée	18-36	Feuille de route CTR déployée sur un cycle de 2 ans pour le premier Rapport Biennal de Transparence (RBT).	Décalage dans le respect des délais et activation des leviers de flexibilité. Adoption d'une approche modulaire(indépendant) du système MRV.	Feuille de route adaptée avec des mesures de contingence (ateliers virtuels, partenariats avec des organisations internationales pour la collecte de données à distance, et priorisation sur des actions minimales viables. Extension possible du délai pour le premier RBT à 3 ans.

	Rapportage				
Phase 4 : Consolidation et durabilité	POS et PAS appliqués et révisés Études Tiers 2 poursuivies Plaidoirie de relance d'enquêtes agricoles Plateforme maintenue et mise à jour Archivage.	36 mois et plus.	Feuille de route CTR déployée avec des phases alignées sur le cycle de planification national de 5 ans.	Déphasage modérée (1-2 ans) de la feuille de route par rapport au cycle de planification national quinquennal.	Déphasage élevé (3 ans et plus) de la feuille de route par rapport au cycle de planification national quinquennal. Mécanismes de backup, comme des bases de données décentralisées.

Suivi et évaluation de la feuille de route

Cette partie présente le plan de suivi et d'évaluation (S&E) de la feuille de route permettant de suivre son niveau d'avancement principalement grâce au suivi du plan d'amélioration. Ce plan fournit une liste d'activités concrètes, dont l'état des lieux (statut) et les progrès peuvent être suivis et mis à jour. Pour suivre les activités prévues, ce plan d'amélioration peut être transféré dans un fichier Excel ou une base de données en ligne au niveau de la plateforme web pour le système MRV. Le système sera géré par l'AND et consulté lors de la conception de programmes de renforcement des capacités des parties prenantes et avec les partenaires bilatéraux ou multilatéraux. Cela facilitera davantage le suivi des progrès de la feuille de route.

Les indicateurs de S&E peuvent être utilisés pour évaluer le succès des activités de la feuille de route et du plan d'amélioration y afférant. Plusieurs indicateurs du cadre de résultats du projet CBIT-Haïti ont été identifiés ci-après et pourraient être utilisés pour suivre les progrès de la feuille de route :

- a) Nombre d'agences sectorielles dont les capacités ont été renforcées pour rendre compte de la mise en œuvre de la CDN, du suivi des mesures d'adaptation et du soutien reçu et nécessaire. Mesuré par la fourniture de contenus pour produire les chapitres sectoriels des communications nationales et des RBT.
- b) Pourcentage de parties prenantes déclarant être mieux à même de suivre les mesures d'atténuation par rapport aux objectifs de la CDN dans les secteurs clés.
- c) Pourcentage des parties prenantes déclarant être mieux à même de suivre les mesures d'adaptation, la vulnérabilité et les risques, ainsi que les pertes et dommages dans les secteurs clés.
- d) Pourcentage de parties prenantes déclarant être mieux à même de remplir leur rôle (fournisseur de données, compilateur, AQ/CQ, rapportage) dans le processus d'inventaire des GES.

Ces indicateurs nécessiteront une évaluation de référence (le processus d'évaluation finale du projet CBIT-Haïti peut fournir cette évaluation) et des examens périodiques(annuels) afin de réévaluer les progrès accomplis et d'aligner les priorités.

Conclusion

Ce document de feuille de route fournit un ensemble complet de recommandations pour développer la gouvernance, les flux de données, l'expertise, les systèmes et les outils ainsi que l'engagement des parties prenantes nécessaires pour qu'Haïti puisse répondre efficacement aux exigences du cadre de transparence renforcé (CTR, ETF en anglais).

Ces recommandations sont organisées en quatre phases distinctes qui s'alignent sur les étapes internationales en matière de rapportage, les projets de renforcement des capacités en cours et le cycle national de planification. L'AND peut utiliser le plan d'amélioration et la feuille de route pour orienter les futurs projets de renforcement des capacités et de développement, et communiquer efficacement avec les partenaires internationaux sur les besoins, les contraintes et les obstacles qui restent à surmonter. Ce rapport fournit également un cycle de processus RBT pour guider l'AND dans l'établissement d'un plan de travail et d'un calendrier régulier pour la conformité au CTR. Ces éléments de la feuille de route sont illustrés dans les sections ci-avant.

Ce parcours vers la préparation au CTR représente un investissement essentiel dans la capacité de gouvernance climatique d'Haïti, jetant les bases d'un cadre d'action climatique résilient et transparent. Grâce à la mise en œuvre de cette feuille de route, le pays se prépare non seulement à se conformer aux normes internationales, mais renforce notamment sa propre capacité à lutter contre les émissions de GES, à relever ses ambitions et à continuer de mener des efforts pour atténuer efficacement le changement climatique.